

Service immatriculation Préfecture de Mont-de-Marsan

Immatriculation  Préfecture Mont-de-Marsan	Temps moyen de vos démarches en minutes				
	source : qmatic 1 <sup>er</sup> trimestre 2017				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08:45 - 09:00					
09:00 - 10:00					
10:00 - 11:00					
11:00 - 11:45					
11:45 - 13:00	Fermeture				
<= à 45 minutes	privilégiez les jours et horaires les plus fluides				
> à 45 minutes	évitez les jours et horaires d'affluence				

Pour ne pas vous déplacer inutilement et limiter le temps d'attente, préparez vos démarches en consultant le site internet

Vérifiez si votre démarche est ouverte à la saisine par voie électronique

<http://www.landes.gouv.fr>

rubrique « Système d'immatriculation des véhicules ».

Assurez-vous que votre dossier est complet.